13e ANNÉE — NUMÉRO 120.

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ droctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

La presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

MERCREDI 30 MAI 1883.

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	» 36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

III

LA CONCURRENCE

La lutte pour l'existence existe dans l'ordre économique, et s'exerce au moyen de la concurrence. Je ne dirai point de mal de la concurrence en elle-même, mais je ne marcherai pas davantage sur les traces de certains économistes qui en disent tant de bien, jusqu'à en faire la providence des temps modernes. Comme toutes les choses de ce monde, la concurrence est bonne et féconde, ou mauvaise et ruineuse, suivant qu'elle reste dans de justes limites ou qu'elle dégénère en abus.

Une industrie manquait à Fribourg ; je l'y introduis et je fais assez bien mes affaires. Quelqu'un, qui n'y avait pas pensé, remarquant que mon industrie est suffisamment lucrative, s'établit à côté de moi. Voilà une concurrence. S'il fait mieux que moi ou qu'il ait des prix inférieurs, il m'écrase : il sera vainqueur dans cette lutte pour l'existence. S'il fait aussi bien que moi et que ses produits soient au même prix que les miens, les consommateurs se partageront entre les deux producteurs, ma production diminuera de moitié et je ne produirai qu'à perte ou avec un bénéfice insuffisant, et ce sera aussi la position de mon concurrent. Alors, ou bien la lutte continuera entre nous deux jusqu'à ce que le moins habile ou le moins riche liquide son entreprise, et il y aura eu un vainqueur et un vaincu sans que les consommateurs en aient retiré aucun avantage. Ou bien, n'ayant pas à craindre de concurrence du dehors, nous nous entendrons pour faire cesser une lutte ruineuse pour tous deux, et dans le but de faire nos frais avec une production réduite de moitié nous élèverons nos prix et nous abaisserons la qualité de nos produits ; alors ce sera le public qui fera les frais de cette trêve entre les deux concurrents devenus des amis.

Un autre cas encore peut se présenter, et ce cas est malheureusement le plus fréquent de nos jours : tandis que je produisais de la bonne marchandise que je vendais en raison de sa valeur, mon concurrent se met à produire une marchandise de qualité inférieure, mais en lui donnant, au moyen de certains procédés, toute l'apparence des meilleurs produits. Comme il peut vendre cette marchandise à *un prix inférieur* à celui que je suis obligé de demander, le public, qui n'est en pas état de distinguer ce qui est réellement bon de ce qui n'a qu'une trompeuse apparence, ira en masse s'approvisionner chez mon voisin, et je serai ruiné. Qu'y gagnera le public ? Chacun le voit : il trouvait chez moi de bons produits, il n'aura désormais que des produits de qualité inférieure et frelatée, qui ne lui feront de près pas le même service. Il a cru aller au bon marché et il a payé les marchandises bien plus qu'elles ne valaient.

Le lecteur me permettra de rappeler un souvenir de ma jeunesse pour montrer que, dans la concurrence, tout n'est pas bénéfice pour le public.

En France, dans un petit chef-lieu de canton, il y a de cela trente ans, quelques bons citoyens se réunirent en Société et entreprirent un service de diligence entre cette localité et une grande ville distante de 72 kilomètres. On payait trois francs, plus dix centimes pour le postillon ; moyennant ces 62 sous, on avait toute facilité de se rendre à la ville qui était le débouché des produits de tout le pays ; le public était satisfait, et les gens de bien qui avaient *créé cette entreprise pour rendre service* ne faisaient pas de mauvaises affaires.

Je ne sais pour quels motifs, il y eut des jaloux, des rivaux ; une autre Société se forma, qui créa un second service de diligence, et le prix fut baissé à 52 sous. Le public abandonna aussitôt la première *Compagnie, pour gagner dix sous.* Ce que voyant les chefs de celle-ci baissèrent le prix du transport à 42 sous ; la seconde Compagnie répondit en baissant à 32 sous ; la première à son tour décida une nouvelle baisse, et le prix du transport descendit à 22 sous. — Nous transporterons pour 12 sous, *répondirent les seconds.* — *Et* nous pour 2 sous, rien que le pourboire du postillon. — Et nous aussi, et en plus, nous donnerons le café aux voyageurs à leur arrivée.

Ce qui résulta de cette concurrence folle n'est pas difficile à deviner. La compagnie la moins riche succomba : c'était la *première fondée, celle des braves gens qui* avaient créé un service tout nouveau dans l'intention d'être utiles à leurs concitoyens. Les concurrents sortis vainqueurs de la lutte s'empressèrent de porter le prix de la course à 5 fr. plus le pourboire du postillon, et voilà tout ce que le public gagna *en définitive à ce duel entre deux compagnies rivales.* Il paya depuis lors deux francs de plus et n'en fut pas mieux servi.

Nous croyons avoir montré que la concurrence n'est pas absolument et nécessairement avantageuse au public. Elle peut faire du bien, elle peut faire du mal. S'exerçant *dans l'ordre, elle peut rendre des services*, tout comme si elle dégénère en abus elle peut faire des ruines sans utilité pour personne et souvent au préjudice des consommateurs.

NOUVELLES SUISSES

On écrit au *Journal de Genève* à propos du changement introduit par le département militaire fédéral à l'écusson des drapeaux des bataillons d'infanterie :

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans votre numéro d'hier, vous reproduisez un article qui fait le tour de tous les journaux suisses et qui parle des changements que le Conseil fédéral introduit aux drapeaux des bataillons. Outre qu'il peut *sembler inutile* et même fâcheux de modifier des emblèmes qui doivent conserver une grande stabilité, qu'il me soit permis de faire là-dessus quelques remarques.

« L'article en question prétend qu'en changeant la forme, ou plutôt les proportions, de la croix fédérale on en revient aux anciens usages. Or, c'est ce que je nie. La décision de la Diète relative à l'adoption des armoiries de la Confédération est du 16 mai 1814 (et non du 4 juin 1815) : en voici la traduction exacte :

« Art. 41. — Le sceau de la Confédération est l'enseigne militaire des anciens Suisses, une croix blanche alésée (*freistehend*) en champ rouge, avec l'inscription : *Confédération suisse.* »

« La date du 14 juin 1815 s'applique au règlement d'après lequel a été exécuté le grand sceau. Il dit que ce sceau portera.

« Au milieu l'écusson fédéral rouge avec la croix blanche en qualité d'armes communes fédérales, autour une ornementation circulaire gothique simple, etc. »

« Pas un mot ne fixe les proportions des branches de la croix et ces proportions ne sont déterminées nulle part ailleurs.

« Il est vrai que le graveur Jean Aberli, chargé de l'exécution des scaux, fit ordinairement les branches de la croix plus longues que larges, et qu'il donna à celles du grand sceau une longueur dépassant la largeur d'environ une sixième, proportion qui se retrouve à peu près la même sur le sceau du conseil de guerre. Mais ce qui prouve que ce rapport, auquel on veut maintenant donner force de loi, n'avait rien de règlementaire, c'est que les autres sceaux gravés par le même artiste, tout aussi officiels que le grand sceau, ont des proportions très différentes.

« Sur le petit sceau de la Confédération, les branches sont sensiblement plus longues, tandis que sur le sceau du général en chef, elles sont carrées. Mesurées au micromètre, *on n'en trouverait certainement pas deux* semblables.

« Cependant l'usage de faire les cinq carrés égaux s'enracinait ; le pavillon fédéral, sur terre et sur les lacs avait toujours la croix de cette forme, très différente de celle que portaient alors les drapeaux des bataillons. Ceux-ci, *en effet, rétablis tels qu'ils étaient* autrefois, avaient les couleurs cantonales avec la croix *traversante* et non alésée, ce qui était contraire au texte de l'article 41 ci-dessus. Cela resta jusqu'en 1841, où le drapeau fédéral fut introduit pour les bataillons du contingent. On ne publia alors aucun texte ni arrêté fixant les proportions de la croix, mais les modèles envoyés aux cantons portaient la croix de cinq carrés ; cette croix fut donc adoptée officiellement. Le texte ne se fit, du reste, pas longtemps attendre, puisqu'en 1843 le règlement d'habillement et d'équipement des troupes établit (art. 146) que la croix du brassard (il n'*est pas question de drapeaux dans* ce règlement) « sera composée de deux bandes longues de quinze lignes sur cinq lignes de largeur. »

« Puis vient le règlement de 1852 qui, lui, s'occupe des drapeaux, et prescrit de même que les deux branches de la croix auront « un pied de large et trois pieds de long. »

« Je suis très disposé à croire que ces proportions ont été admises sous l'influence du général Dufour. Notre éminent concitoyen avait, en effet, une opinion très arrêtée en faveur de la croix à carrés égaux, et il a sûrement fait son possible pour que, vu l'absence de toute proportion réglementaire antérieure, on adoptât celle qui lui plaisait le plus.

« Il ne faut donc pas dire qu'on en est revenu à l'usage ancien, puisque anciennement il n'y avait *rien de déterminé*. Il faut avoir la franchise de dire qu'on introduit une modification à un usage devenu réglementaire depuis quarante-deux ans et qu'on sera obligé d'apporter aussi cette modification aux brassards, aux cocardes des troupes dites *fédérales* (génie, guides, etc.), puis aux innombrables sceaux et timbres qui, surtout depuis 1848, portent la croix de *cinq carrés, y compris le sceau du Conseil* fédéral lui-même.

« La suppression du nom du canton sur le travers de la croix, ne semble avoir rien de fâcheux, vu que ce nom était difficile à lire. Il en est autrement de la suppression de la cravate ou écharpe cantonale. Les cantonalistes convaincus peuvent y voir un nouveau pas fait vers la centralisation et un avant-coureur de l'abolition de la cocarde cantonale. Mais, en outre, il y a un inconvénient ; cette cravate aux couleurs diverses permettait de reconnaître de loin quel bataillon on avait en vue, et cela a bien son utilité, surtout pour les chefs. Cet avantage était, il est vrai, diminué dans bien des cas, depuis que tant de régiments, de brigades et même de divisions sont composés de bataillons d'un seul canton ; mais au moins, là où ce n'est pas le cas, la cravate était un *signe distinctif*. On n'aura plus cette facilité dorénavant et cela est regrettable.

« En résumé, les 14,000 fr. que coûtera ce changement auraient été infiniment mieux employés ailleurs.

« Agréez, etc, A. G.

Berne

Le Vélo-club de Bienne se rendra par vélo à l'exposition nationale à Zurich, le samedi 23 juin prochain.

Messieurs les vélocipédistes qui désirent participer à cette course sont cordialement invités et priés d'envoyer leur adhésion à M. E. Benoît, président du Vélo-club à Bienne, qui donnera tous renseignements désirés. *(Communiqué.)*

Zurich

La 66e réunion annuelle de la Société helvétique des sciences naturelles aura lieu à Zurich les 6, 7, 8 et 9 août prochain.

***

Le peuple zuricois avait à se prononcer dimanche sur six propositions de loi :

Par 33,197 voix contre 20,921, il a *supprimé* l'obligation de la vaccine.

Par 26,416 voix contre 22,042, il a *rejeté* la proposition de rembourser aux citoyens qui ont pris l'initiative du pétitionnement contre la vaccine obligatoire les frais occasionnés par ce pétionnement.

Par 25,330 voix contre 24,853, il a *rejeté* la nomination par le peuple du conseil d'administration de la Banque cantonale nommé actuellement par le Grand Conseil.

Il a également *rejeté* par 29,838 voix contre 15,862 la loi autorisant la Banque à émettre des titres hypothécaires (à 3 % pour des titres de 100 fr. et plus et, sans intérêt, pour des titres de 10, 20 et 50 fr.)

Il a *rejeté*, par 31,903 voix contre 14,228 la loi autorisant la Banque à faire des avances sur nantissement de marchandises et à se charger de la *vente* de celles-ci.

Par 32,938 voix contre 13,981, il a *accepté* la révision de la loi de 1872 dans le sens d'un amortissement graduel de la dette provenant des subventions aux voies ferrées.

Par 45,104 voix contre 5,730, il a *accepté* la loi contre l'usure.

Par 37,412 voix contre 9,454, il a *ratifié* la convention passée avec la Confédération concernant les obligations du canton à l'égard de l'Ecole polytechnique.

Enfin, par 28,394 voix contre 25,259, il a *décidé* le rétablissement de la peine de *mort*.

Appenzell

A côté de la chronique de la « Main noire » et des exploits des coquins, il est bon de signaler l'honnêteté. Il y a quelques jours une jeune fille de Waldkirch, nommée Pfister, s'en allait de Gossau à Flawyl ; une calèche passa, les chevaux *marchaient fort, la jeune* fille vit tout à coup un portefeuille tomber de la voiture, elle le ramassa et accéléra le pas pour le rendre au propriétaire. La voiture était arrivée à une montée, les chevaux marchaient au pas, la jeune fille put rejoindre l'équipage et rendre le portefeuille. Elle refusa deux pièces d'or que voulait lui donner le propriétaire, en objectant qu'elle n'avait fait que son devoir, mais celui-ci lui demanda son nom et domicile ; peu de jours après elle recevait 750 fr. Cette honnête jeune fille appartient à une famille pauvre et le portefeuille contenait 40,000 francs en billets de banque.

Neuchâtel

La pétition dirigée contre l'Armée du

salut est actuellement recouverte de *8750 signatures* recueillies dans le canton.

Genève

M. Ador a annoncé au Grand Conseil qu'il présentera, dans la séance de samedi *prochain, un projet de loi constitutionnelle* modifiant l'art. 99 de la constitution qui a trait au mode de nomination des magistrats de l'ordre judiciaire.

***

On écrit de Genève au *Journal de Vevey :*

« A la fin du mois prochain on fermera le cimetière de Plainpalais. Le tracé de la route qui conduira au nouveau cimetière de Saint-Georges, sur un triste plateau non loin du confluent du Rhône et de l'Arve, nécessite l'abattage des beaux ormes dont Tœpffer a si poétiquement parlé. A ce propos une bonne nouvelle et une indiscrétion littéraire. On reparle enfin de ce conteur charmant, le seul littérateur genevois que Paris ait admiré sans goguenardise.

Un fureteur parisien, d'origine génevoise, et un poète de *notre ville se sont associés* pour donner enfin au grand public une vie de l'auteur des *Voyages en zigzags ;* les bibliothèques privées, ces obituaires trop souvent intacts, s'ouvrent toutes grandes, et des trésors épistolaires en sortent ; on a eu la chance de dénicher l'héritier de Dubochet, l'éditeur des *Nouvelles Genevoises*, et de retrouver chez lui les dessins à la plume de Tœpffer, qui ont servi à l'illustration du *livre ; mais de ces merveilles de finesse et* d'esprit aux grossières et lourdes gravures sur bois qu'elles ont engendrées, il y a à peu près la différence du cygne au canard ; elles ont été reproduites par l'héliogravure (photographie sur cuivre) et tirées à deux exemplaires seulement ; j'ai eu le privilège de parcourir l'une des collections, dont quelques sujets encore inédits trouveront sans doute place dans l'œuvre en préparation. Cette *étude aura la forme biographique, et certains* chapitres en seront absolument nouveau ; j'ai eu la primeur de quelques pages exquises sur l'enfance et la jeunesse de Tœpffer, et je puis vous en dire le plus grand bien. Je vous en reparlerai si vous êtes discrets. »

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 26 mai.

On lit dans la *Patrie :*

« Le budget ordinaire de 1884 s'élève à 3 milliards, 103 millions ; notez qu'il s'accroîtra infailliblement par le vote de crédits supplémentaires. L'ensemble des dépenses ordinaires et extraordinaires de 1869 atteint seulement 1818 millions. C'est donc une différence de 1285 millions. Déduisons de cette somme 581 millions, qui représentent les charges que nous avons encore à supporter du fait de la guerre, de l'invasion et de la Commune, et nous constatons que le budget de 1884 dépasse encore celui de 1869 de 704 millions. Voilà le montant des dépenses normales, régulières, permanentes, dont le gouvernement républicain a grevé en quinze ans nos budgets. Ce seul chiffre suffirait pour faire juger un régime.

« Que sera-ce quand nous ajouterons que la moyenne des augmentations annuelles dans la période de vingt-deux ans, comprise entre 1847 et 1869 était de 23,450,000 fr. et que dans la période de quinze ans, de 1869 à 1884, elle s'est élevée à 46,900,000 francs ? Elle a juste doublé. Il n'y a pas que le budget de l'Etat qui se soit enflé dans ces proportions démesurées. Toutes nos assemblées locales ont pris modèle sur notre Parlement : on se serait cru mauvais républicain si l'on n'avait pas jeté par les fenêtres l'argent des contribuables. L'ensemble des dépenses communales (Paris excepté) était en 1868 de 483 millions : M. Bailleux de Marisy l'estimait naguère dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, à 713 millions pour 1878. Nous disons : l'estimait, car depuis que nous sommes en République, les tableaux de statistique communale sont ainsi faits qu'il est absolument impossible de se rendre compte du montant des dépenses. C'est sans doute un nouveau mode d'appeler la lumière et de provoquer le contrôle. Monsieur le ministre de l'intérieur fait paraître tous les ans un gros volume rempli de chiffres très curieux, très intéressants, où chacune des 36,000 communes de France a même un article spécial. Mais que reçoit-on ? Que paye-t-on ? Nul ne peut le savoir ! Peut-être Monsieur le ministre le sait-il ; mais il se garde bien de nous le dire. »

Nous signalons à votre attention et à celle de vos lecteurs un article aussi intéressant qu'instructif, publié dans le journal *le Monde* par M. Edouard Marbeau, le remarquable auteur de *Slaves et Teutons*, ouvrage dont le retentissement a été considérable.

Voici la conclusion de l'article du savant publiciste :

« Nous avons au Ton-King occidental, 7 prêtres du diocèse de Lyon, 4 de Nantes, 3 de Rodez, 3 de Luçon. Les diocèses de Saint-Dié, Langres, Chambéry, le Puy, Séez, Saint-Brieuc, ont chacun deux représentants ; Paris, Coutances, Laval, Angers, Poitiers, Bayonne, Montpellier, Saint-Claude en ont un ; Albi a l'honneur d'avoir donné au Tong-King Mgr Puginier, parti depuis 1858 et qui est vicaire apostolique depuis 1868. Mgr Croc, le chef de la Mission voisine, celle du Ton-King méridional, est encore plus ancien ; il a quitté la France en 1854, il est du diocèse de Saint-Brieuc.

« De quelque partie de la France que vous soyez, mères de famille qui, chaque *matin et chaque soir, priez pour l'enfant qui* là-bas court risque d'être atteint par la sagaie d'un sauvage ou d'être pris de l'horrible *fièvre des bois*, vous avez la consolation de penser que, grâce aux missionnaires, jamais service d'ambulances n'aura été mieux organisé, et que les hôpitaux seront moins mal tenus que pendant l'expédition de Tunisie. En dépit des franc-maçons, qui font bon marché de la vie des soldats de la France, si votre fils vient à succomber pour sa patrie, c'est un prêtre qui recueillera sa dernière parole et pourra vous redire cet adieu suprême où le souvenir d'une mère se confond toujours avec le nom de Dieu.

« Et si vous restez trop longtemps sans nouvelles, que l'angoisse étreigne votre cœur, vous savez où est la maison des *Missions étrangères ;* catholiques, protestantes, juives, à quelque religion que vous apparteniez, du moment que vous êtes mère et que votre fils est au champ d'honneur, allez frapper à cette porte, demandez si le courrier de Mgr Puginier est arrivé, et s'il n'y a pas de mention spéciale pour votre fils, c'est qu'il est sain et sauf. Là au moins on a du cœur, on aime Dieu et la patrie, on comprendra vos inquiétudes ; vous attendrez moins longtemps que si vous alliez pour quêter des nouvelles de ce cher enfant, faire antichambre à l'un de nos ministères ; et puis vous ne serez pas exposées à ce qu'avant de vous répondre on vous demande vos opinions politiques. »

Un de mes amis, qui voyait très intimement le sénateur Laboulaye, me raconte que, depuis plusieurs années, il se mourait de la perte de toutes ses illusions républicaines, de sa renommée politique et littéraire éteinte avant sa vie. Voilà ce que deviennent nos *illustrations modernes ! Les trois quarts au moins des Parisiens ne sa*vent même pas que le corps de Napoléon Ier repose sous le dôme des Invalides ; il n'est visité que par quelques étrangers. Béranger, Thiers sont déjà oubliés. Les gambettistes ont beau battre le rappel pour le monument de leur chef, la souscription se traîne péniblement.

Vanitas vanitatum !

FRANCE

Dimanche 1500 manifestants accompagnés d'un millier de curieux se sont réunis à deux heures au Père Lachaise et sont allés avec le drapeau rouge déposer des couronnes et des bouquets sur la fosse des communards, fusiliés en 1871.

Une douzaine de discours ont été prononcés et les cris de : « Vive la commune ! » « Vive l'anarchie » ont été poussés.

Aucun autre accident ne s'est produit et aucune arrestation n'a été opérée. De nombreux agents de police surveillaient les manifestants.

***

La commissiou du budget a statué définitivement sur le budget des cultes.

Elle a maintenu les crédits pour frais de *visites diocésaines ; elle a repoussé le crédit* pour frais d'établissement des évêques et rétabli celui affecté aux frais de bulles et d'informations ; enfin elle a repoussé la suppression totale et immédiate des bourses de séminaires et adopté par 14 voix contre 11 le système de leur suppression en trois ans.

M. Frank Chauveau a donné sa démission de rapporteur.

ANGLETERRE

L'impératrice Eugénie revenait de l'église d'Aldershot, lorsqu'un des chevaux de sa voiture s'emporta et faillit amener un accident. L'impératrice put cependant descendre et continuer sa route à pied.

ALLEMAGNE

Le *Moniteur de l'Empire* publie une ordonnance de l'empereur adressée au ministre des cultes et au Conseil supérieur de l'Eglise évangélique, en date du 21 mai.

Cette ordonnance prescrit la célébration du 400e anniversaire de la naissance de Luther par une fête religieuse qui aura lieu les 10 et 11 novembre dans les églises et les écoles évangéliques. Elle se termine par ces mots :

« Je prie Dieu d'exaucer les prières qui lui seront adressées dans ces jours de fête, et auxquelles je me joindrai avec tous les membres de l'Eglise évangélique, afin que cette célébration soit d'une bénédiction durable pour cette Eglise. »

LUXEMBOURG

Une affaire diplomatique déjà lointaine vient d'avoir un *épilogue tardif. On sait* qu'un traité, signé à Londres le 11 mai 1867, a proclamé la neutralité du grand-duché de Luxembourg et l'a placé sous la garantie collective des puissances européennes. Cet instrument imposait en même temps au roi des Pays-Bas, souverain du grand-duché, l'obligation de démanteler l'ancienne forteresse fédérale. L'art. 5 du traité s'exprimait comme suit à ce sujet :

« Sa Majesté le roi *grand-duc, en vertu* des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et la forteresse de Luxembourg, s'engage, de son côté, à prendre les mesures nécessaires, afin de convertir ladite place en ville ouverte, au moyen d'une démolition que Sa Majesté jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes. Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après le retrait de la garnison ; *ils s'effectueront avec* tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville. Sa Majesté le roi grand-duc promet en outre que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas rétablies à l'avenir et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

Le gouvernement grand-ducal a obéi à *ces clauses, assez onéreuse pour les modestes* finances du petit Etat neutralisé. Les nécessités budgétaires l'ont toutefois obligé à répartir sur un assez grand nombre d'exercices les frais de la démolition des remparts de Luxembourg, de sorte que l'opération s'est prolongée jusqu'à cette heure. Les événements qui, depuis 1867, ont bouleversé la face de l'Europe avaient fait oublier un peu l'affaire du Luxembourg ; aussi n'a-t-on pas appris sans quelque surprise, l'année dernière, que le gouvernement *grand-ducal avait demandé aux cabinets de Paris et* de Berlin de déléguer des officiers pour venir constater l'état d'avancement des travaux et émettre leur avis sur la nécessité de les pousser plus loin. Ces délégués n'ont point, paraît-il, pu se mettre entièrement d'accord. Il existe, en effet, une difficulté spéciale dans l'espèce. Les accidents du terrain font à Luxembourg une défense naturelle que l'art de l'ingénieur le plus expert ne pourrait lui enlever ; les précipices qui entourent la forteresse de Vauban et qui la rendent inaccessible sur tous ses fronts, moins un seul, ne peuvent être comblés. Tout ce qu'on a pu faire a été de démanteler les parapets, de détruire les contres carpes, de combler les fossés ; la ville s'ouvre de plain-pied sur la campagne au nord-ouest, où la configuration du terrain *n'oppose aucune défense à une aggression.* Les remparts de Luxembourg, en l'absence de forts détachés, n'eussent d'ailleurs point préservé cette ville des effets destructeurs d'un bombardement, et, comme toutes les places de Vauban dont les moyens de défense n'ont pas été renouvelés et complétés, elle n'eût pu tenir longtemps contre l'artillerie moderne.

Le roi grand-duc a jugé que son petit pays avait fait des sacrifices suffisants pour se soumettre à l'esprit du traité de Londres ; il a signé, le 22 mai, à Walferdange, un rescrit par lequel il déclare avoir pris connaissance des documents, s'être assuré en personne de l'état du lieu et avoir acquis la conviction d'avoir pleinement satisfait à ses engagements et d'avoir loyalement rempli les intentions des hautes parties contractantes. Le ministre d'Etat, chef du cabinet luxembourgeois, *a reçu mission, en conséquence, de* communiquer cette déclaration aux puissances signataires du traité de Londres et de leur notifier que son maître se croyait délié de toute obligation ultérieure.

ESPAGNE

La presse commente les toasts prononcés par les rois Alphonse et Luis au banquet du palais.

On a remarqué que les deux monarques, tout en insistant sur leur désir de resserrer les relations cordiales existant déjà entre le Portugal et l'Espagne, ont chacun insisté sur leur intention réciproque de conserver leur autonomie et leur indépendance : le roi de Portugal a même formellement exprimé son désir de conserver son indépendance entière et de conserver le cachet de sa nationalité.

Les mêmes réserves ont été faites par le prince royal de Portugal, à Lisbonne, dans un discours qu'il a prononcé en prenant la régence du royaume, après le départ du roi don Luis.

RUSSIE

On annonce officiellement que le ministre des finances a décidé l'émission de bons du Trésor de l'empire à 4 % pour la somme de 20 millions de roubles. L'amortissement commencera le 10 au 22 novembre 1883.

La Banque de l'Empire a gardé pour son compte les 20 millions de roubles de bons du Trésor, nouvellement émis.

Moscou, 25 mai.

Ce matin l'empereur a reçu au château de Neskutschnaya le prince Albert de Prusse et la mission extraordinaire prussienne. L'entrevue a été des plus cordiales.

L'empereur, l'impératrice et leur famille assisteront vendredi prochain au bal donné en l'honneur du corps diplomatique à l'ambassade d'Allemagne, lundi au bal du palais impérial, mardi à celui qui aura lieu chez le gouverneur de Moscou, jeudi au bal de la noblesse. Mercredi il y aura représentation de gala au théâtre. Samedi, fêtes populaires au palais Petrovsky, pour lesquelles on fait les préparatifs les plus grandioses.

Ce soir il y a réception chez le ministre des affaires étrangères, à laquelle sont invités tous les envoyés extraordinaires, le corps diplomatique, les hauts dignitaires de l'empire et de la cour.

***

Moscou, 26 mai.

Demain paraîtra le manifeste du czar. Le manifeste, après de longs considérants, accorde l'amnistie politique en ce qui concerne les insurgés de Pologne qui, acceptant de rentrer dans leurs foyers, promettront soumission et fidélité exemplaires à l'empereur ; mais ils resteront deux ans encore soumis à la surveillance de la haute police.

Le manifeste déclare que l'empereur fait des remises nombreuses de peines pour des causes non politiques. Il lève de nombreuses amendes et fait remise des impôts arriérés à certaines catégories de la population pauvre. Le manifeste n'accorde pas d'autres amnisties politiques, mais on attend des amnisties partielles. Le manifeste ne mentionne aucune modification dans l'ordre de choses actuel.

Après le transfert des insignes du couronnement, de la salle des Armures à la salle du Trône, un *Te Deum* solennel a été célébré à 4 heures dans la nouvelle cathédrale du Sauveur. L'empereur, l'impératrice et la famille impériale y ont assisté.

Dans le cours de la journée, il y a eu de nouvelles présentations d'envoyés extraordinaires à la famille impériale.

La pluie continue.

***

Moscou, 26 mai, 5 h. 40 soir.

Les insignes impériaux ont été transportés aujourd'hui en grande pompe de la salle des Armures dans la salle du Trône.

Ces insignes sont :

Le collier de l'Ordre de Saint-André, l'impératrice ;

Le glaive de l'empire ;

L'étendard de l'empire ;

Le sceau de l'empire ;

Le manteau impérial de l'impératrice ;

Le manteau impérial de l'empereur ;

Le globe impérial ;

Le sceptre ;

La couronne de l'impératrice ;

La couronne de l'empereur.

Dans la salle du Trône, les insignes ont été reçus par l'archi-grand-maréchal. Ils sont gardés par un détachement de grenadiers de la garde et par un service d'honneur composé de gentilshommes de la cour.

Un *Te Deum* a été chanté à quatre heures dans toutes, les églises, au son des cloches. L'empereur, l'impératrice et la famille impériale assistaient à la cérémonie dans l'église du Sauveur.

La présentation des ambassadeurs et de leur personnel aux divers membres de la famille impériale a continué aujourd'hui.

Le dîner et la soirée donnés par M. Waddington avaient un caractère français. Le prince Orloff y assistait. Quatre représentants de la presse française avaient été invités.

La pluie tombe abondamment. On craint qu'elle ne nuise beaucoup à la partie extérieure de la fête, surtout aux illuminations pour lesquelles on a fait d'immenses préparatifs.

Moscou, 27 mai.

Ce matin, à sept heures, une salve de 21 coups de canon, suivie d'un joyeux carillon de cloches, a annoncé aux Moscovites que la grande fête du couronnement commençait.

A ce signal, les heureux possesseurs de billets d'entrée dans la cathédrale de l'Assomption se sont empressés d'aller prendre leurs places et, à 8 heures 1/2, il n'y avait plus de libres que celles réservées à la famille impériale, aux princes étrangers, aux dames de la cour et aux demoiselles d'honneur.

Au dehors une armée de 50,000 hommes était sur pied.

Les troupes sont *disposées depuis longtemps* sur le parcours du chemin que suivra le cortège impérial, se rendant à la cathédrale de l'Assomption et aux autres cathédrales du Kremlin.

Il convient d'ajouter que des mesures de précaution plus formidables ont été prises depuis longtemps.

Personne n'a pu séjourner à Moscou sans remplir des formalités extraordinaires pour justifier de son identité.

Indépendamment de la police ordinaire, 2,000 sergents de villes sont arrivés de Pétersbourg, et 2,000 *hommes de la police secrète* sont mêlés à la foule, qui est scrupuleusement examinée.

Le palais du Kremlin, dans lequel on n'avait accès qu'avec des billets nominatifs, a été continuellement visité des caves au sommet des toits.

A un signal, annonçant l'arrivée du cortège impérial, toutes les cloches des 250 églises se font entendre, toutes les musiques militaires entament l'*air national* et le clergé tout entier est sur le parvis de la cathédrale.

C'est là qu'il va recevoir l'empereur qui *arrive sous un dais* porté par douze officiers supérieurs à l'uniforme tout chamarré d'or.

Au moment de franchir le seuil de l'église, le couple impérial s'est incliné trois fois devant la porte.

Le czar a baisé ensuite les saintes images et a pris place sur le trône des czars Michaïl Feodorowith et Alexis Michailowitch.

Les marches de l'estrade sont occupées par les grands dignitaires et la célébration du couronnement commence.

Le métropolite de Voovgorod fait réciter à haute voix, par l'empereur, sa profession de foi orthodoxe, puis il l'aide à revêtir le manteau impérial et lui impose les mains, en forme de croix, sur la tête, en récitant les prières prescrites par le rituel.

La même cérémonie recommence à la remise de chacun des insignes impériaux.

L'empereur a appelé ensuite l'impératrice, qui s'est agenouillée devant lui, et il lui a posé un instant la couronne sur la tête.

Après s'être revêtue du manteau impérial, l'impératrice se relève pour se replacer sur son trône.

L'archidiacre entame les versets du *Domine salvum fac imperatorem* et du *Domine salvum fac augustam*, que le chœur des chantres répète trois fois.

Les cloches sonnent à *toute volée et une salve de 101 coups de canon répond au signal donné par les autorités militaires.*

Pendant ce temps, le clergé et toute l'assistance présentent, sans quitter leurs places, leurs félicitations à l'empereur par trois profonds saluts.

Le métropolite adresse à l'empereur une courte allocution.

Les chantres entonnent le *Te Deum*, qui est suivi de la célébration de la messe.

Avant la communion on a procédé à la cérémonie du sacre.

Le métropolite de Novgorod, trempant un pinceau dans le saint-chrême, en a oint le front, les paupières, les narines, les lèvres, les oreilles, la poitrine et les mains de l'empereur, et seulement le front de l'impératrice.

On entend une nouvelle salve de 101 coups de canon.

Après une visite dans les autres cathédrales, un grand banquet a eu lieu.

La table avait été dressée dans la partie du palais dite de Tainik.

Quand chacun a eu pris place, sur l'ordre de l'archi grand maréchal de la cour, l'archi *grand maître des cérémonies*, le maréchal de la cour, les grands maîtres des cérémonies du couronnement et les maîtres de cérémonies, après s'être inclinés devant l'empereur et l'impératrice, ont quitté la salle pour aller prendre les plats apportés par les officiers supérieurs.

Les porteurs de chaque plat étaient escortés par deux officiers des chevaliers-gardes, sabre en main et casque en tête.

Les toasts suivants ont été portés durant le banquet :

A l'empereur — à ce moment est tirée une salve de 61 coups de canon ;

A l'impératrice — salve de 51 coups de canon ;

A toute la famille impératrice — salve de 21 coups de canon ;

Au clergé et à tous les fidèles sujets — salve de 21 coups de canon.

Les coupes ont été présentées à l'empereur et à l'impératrice par deux grands échansons. Ils étaient servis à table par les chambellans.

Les toasts ont été portés au son des fanfares.

Pendant toute la durée du banquet on a exécuté des morceaux de musique locale et instrumentale.

L'argenterie qui a servi au banquet est d'une valeur de plus de 13 millions de roubles (50 millions de francs).

Dans l'amoncellement fantastique que j'ai vu, il faut citer : le service Orloff avec seize grands vases d'argent ciselé ; le service en vermeil fait à Paris en 1767 ; l'antique argenterie de Kazan ; le service en porcelaine exécuté à Sèvres pour l'impératrice Catherine.

La journée s'est terminée sans incident.

***

Faisant allusion à la présence à Moscou des représentants de tous les souverains et de tous les gouvernements de l'Europe, de l'Amérique du Nord et des pays asiatiques voisins de la Russie, lors de l'entrée triomphante du czar, le *Journal de St-Pétersbourg* dit que la Russie est fière et heureuse de recevoir de semblables témoignages d'estime et d'amitié :

« Ces témoignages, ajoute le journal russe, prouvent que le monde entier reconnaît les nobles intentions de l'empereur, sa politique loyale et les efforts qu'il fait pour améliorer la situation matérielle et morale de son peuple. La présence de nombreux représentants de la presse est anssi un fait d'une grande portée.

« L'accueil que l'empereur a reçu à Mossou prouve l'amour du peuple russe pour *son souverain, et le manque de fondement* des bruits répandus ces dernières années dans une mauvaise intention. Nous souhaitons que la vérité se répande maintenant touchant la Russie et consolide les amitiés de notre souverain.

« Les fêtes de Moscou sont des fêtes pacifiques dans le sens le plus complet du mot, *comme la Correspondance provinciale* de Berlin le fait remarquer avec raison. »

***

Moscou, 28 mai.

Un rescrit impérial, conférant à M. de Giers l'ordre de Saint-Alexandre, dit que la puissance et la gloire de la Russie ne laissent aucune place à des pensées de conquête. La sollicitude de l'empereur sera entièrement consacrée au développement pacifique du pays.

ÉGYPTE

Le correspondant parisien du *Standard* dit avoir appris de source sûre que la Compagnie du canal de Suez vient de faire au gouvernement anglais d'importantes propositions :

Elle propose le percement d'un canal parallèle au canal actuel.

La Compagnie demande le concours du cabinet anglais pour obtenir du gouvernement égyptien la concession du territoire que doit traverser le nouveau canal. Elle espère pouvoir terminer le percement du canal en quatre ans.

La Compagnie demande une réponse immédiate, désirant être en mesure de porter son projet à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires dont la réunion est fixée *au 4 juin.*

TURQUIE

A la suite de la capture par des brigands, qui réclament une énorme rançon, d'une quinzaine de personnes, au nombre desquelles se trouvent plusieurs fonctionnaires et étrangers, la Porte a relevé de ses fonctions le *gouverneur de Smyrne, Ali pacha, ancien* ambassadeur à Paris, et envoyé mardi soir, par bateau spécial, pour le remplacer provisoirement, Kiamil pacha, le général Hilmi *pacha et un aide de camp du sultan* avec mission de prendre des mesures immédiates contre les brigands et d'assurer la sécurité de la province.

CANTON DE FRIBOURG

SOUSCRIPTION

POUR COUVRIR LES FRAIS DU PROCÈS FAIT A M. ROY, ANCIEN CURÉ DE COURTEDOUX

8me liste.			FR.	C.
Mme de Buman née Aeby	à	Fribourg	1	—
Mme de Weck née Aeby	au	Windig	1	—
M. Robert de Weck	»	»	1	—
M. Stanislas Aeby	»	»	1	—
Mlle Julienne Piller	»	»	—	50
Mlle Alphonsine Bugnon	»	»	—	50
Mlle Annette Wicht	»	»	—	50
Mme Philomène Blanc	»	»	—	50
La famille Biolley, fermier	»	»	3	—
Les domestiques de ferme	»	»	2	—
M. P. J. L.			1	—
M. l'abbé Philipona, Louis			—	60
Sommaire des listes précédentes.			159	—
		Total	171	60

La souscription est close.

Réunion de Vuisternens

Les personnes de **Fribourg** ou des environs qui se proposent de se rendre à Vuisternens par le train spécial du 4 juin, partant de Fribourg à *6 heures* du matin, sont avisées que les billets collectifs seront en vente dès jeudi chez M. Schuler, Rd prieur de Saint-Pierre, caissier cantonal du Pius-Verein, ainsi qu'au bureau de l'*Imprimerie catholique*, Grand'Rue.

Prix du billet aller et retour IIIe classe : 2 fr. ; IIe classe : 3 fr. 15 (si 16 perssonnes se présentent pour cette classe).

S'annoncer au plus tôt.

***

Nous donnons, dans le tableau qui suit, l'heure du départ du train spécial, pour chaque station de son parcours, ainsi que le prix des billets collectifs de IIIe classe, *aller et retour*, pour un minimum de 16 personnes.

Stations.		Départ.	Prix.
Cheyres	(départ)	4 h. 10	4 fr. 35
Estavayer	»	4 » 25	4 » 05
Cugy	»	4 » 35	3 » 80
Payerne	»	4 » 50	3 » 60
Corcelles	»	4 » 56	3 » 50
Cousset	»	5 » 03	3 » 40
Léchelles	»	5 » 13	3 » 20
Grolley	»	5 » 27	2 » 95
Belfaux	»	5 » 38	2 » 75
Fribourg	»	6 » —	2 » —
Matran	»	6 » 11	2 » —
Rosé	»	6 » 19	1 » 75
Neyruz	»	6 » 24	1 » 65
Cottens	»	6 » 32	1 » 40
Chénens	»	6 » 39	1 » 20
Villaz-St-Pierre	»	6 » 49	0 » 85
Romont	»	7 » 10	0 » 50
Vuisternens (arrivée)		7 » 30	— —

Voici le nouvel horaire d'été de la Société de navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et Morat, à partir du 1er juin prochain :

Morat-Neuchâtel.

		MATIN.	MATIN.	SOIR
Départs de Morat		4 30	10 10	3 15
Passages à Motier		4 45	— —	3 30
» Praz		4 50	— —	3 35
» Sugiez		5 05	10 30	3 50
» La-Sauge		5 45	11 10	4 30
» Cudrefin		6 15	— —	5 —
» St-Blaise		6 40	11 40	5 25
Arrivées à Neuchâtel	(Mail)	6 50	11 50	5 35
» »	(port)	6 55	11 55	5 40

Neuchâtel-Morat.

	MATIN.	SOIR.	SOIR.
Départs de Neuchâtel (port)	7 30	1 15	5 55
» (Mail)	7 35	1 20	6 —
Passages à St-Blaise	7 45	1 30	6 10
» Cudrefin	8 10	—	6 35
» La-Sauge	8 40	2 —	7 05
» Sugiez	9 20	2 40	7 45
» Praz	9 35	—	8 —
» Motier	9 40	—	8 05
Arrivées à Morat	9 55	3 —	8 20

Estavayer-Neuchâtel

	MATIN.	MATIN.	SOIR
Départs d'Estavayer	4 —	*8 30*	*3 30*
Passages à Chevroux	4 30	—	—
» Portalban	4 50	—	—
» ChezleBart, St-Aub.	—	8 55	3 55
» Cortaillod, Chanél.	5 30	9 20	4 20
» Auvernier, Colomb.	5 55	9 45	4 45
» Serrières	6 05	9 55	4 55
Arrivées à Neuchâtel	6 10	10 —	5 —

Neuchâtel-Estavayer

	MATIN.	SOIR.	SOIR.
Départs de Neuchâtel	6 30	1 20	6 05
Passages à Serrières	6 35	1 25	6 10
» Auvernier, Colomb.	6 45	1 35	6 20
» Cortaillod, Chanél.	7 10	2 —	6 45
» ChezleBart, St-Aub.	7 35	2 25	—
» Portalban	—	—	7 25
» Chevroux	—	—	7 45
Arrivées à Estavayer	8 —	2 50	8 15

Le service des marchandises du mercredi, entre Neuchâtel-Morat et retour, sera repris et annoncé au public dès que le trafic le nécessitera.

—

Le *Journal de Fribourg* a trouvé un interprète de ses pensées et de ses sentiments religieux, et cet interprète n'est rien moins que M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur en France. Or, voici comment ce Monsieur expose les dits sentiments religieux, partagés par le *Journal de Fribourg :*

« Je demande, comment et pourquoi, **si** le catholicisme est, ainsi qu'**il le paraît**, une religion, une croyance, une **forme symbolique,** *et symbolique de certaines vérités morales*, pourquoi ce catholicisme serait suspect à la République, et pourquoi la République songerait à l'inquiéter ? Comment la liberté de penser n'admettrait pas cette **liberté moindre** qui s'appelle la liberté de croire ? »

Ainsi donc, pour notre confrère de la rue des Alpes, le caractère du catholicisme est douteux et contestable : **si... comme il le paraît,** dit M. Waldeck-Rousseau, et le *Journal de Fribourg* applaudit à ce scepticisme.

Le catholicisme, pour M. Wadelck-Rousseau, n'est qu'une **forme symbolique**, c'est-à-dire quelque chose de conventionnel *et d'imaginaire, quelque chose qui n'a pas* de réalité. Et le *Journal de Fribourg* de trouver charmante cette profession d'incrédulité.

Enfin le bouquet, c'est cette liberté de croire qui est déclarée **moindre** que la liberté d'apostasier des libres-penseurs. La liberté des enfants de Dieu est inférieure en dignité à la liberté des disciples de Lucifer. Quand Dieu nous commande de croire, ceux qui obéissent sont des êtres inférieurs à ceux qui refusent d'obéir et qui s'écrient : *Non serviam !*

Elle est belle, la religion du *Journal de Fribourg !*

—

Fête cantonale de Gymnastique à Fribourg

La Section organisatrice de la fête cantonale fribourgeoise de gymnastique de 1883 a fixé l'époque définitive de la célébration de cette fête sur les 18 et 19 août prochain.

L'emplacement choisi à cet effet, gracieusement offert par le conseil communal, se trouve situé aux Grand'Places, à la porte même de la ville et en face d'un splendide horizon. Il y a juste dix ans que sur ce même emplacement se célébrait la grande fête nationale des gymnastes suisses, dont le souvenir des belles journées passées est resté profondément gravé dans l'esprit et le *cœur de notre population.*

Quoique organisée modestement, la fête qui se prépare présentera néanmoins un grand attrait en suite de la participation des sections des cantons voisins et de l'émulation dont font preuve nos gymnases. De plus, nous sommes persuadés que cette joûte pacifique contribuera puissamment au développement et à la propagation des exercices si salutaires de la gymnastique populaire, et fournira une heureuse occasion de resserrer de plus en plus les liens qui doivent unir tous les enfants d'une même patrie.

Bien que trois mois à peine nous séparent encore de la date de la fête cantonale, ce temps ne paraît pas trop long à quiconque se fait une idée du travail et de l'activité que réclame une entreprise de ce genre. Aussi, le Comité d'organisation a-t-il compris que le moment était venu de se mettre énergiquement à l'œuvre, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la complète réussite de cette solennité.

Nul doute que la population tout entière de notre ville n'appuie les efforts qui seront faits dans ce but, et Fribourg aura prouvé encore une fois qu'il n'a rien perdu de ses traditions de patriotisme.

Le Comité d'organisation espère donc pouvoir compter sur la sympathie et le dévouement des autorités et de tous les citoyens qui s'intéressent au développement de la gymnastique et à l'honneur de leur canton.

Fribourg, le 22 mai 1883.

Le Comité d'organisation :

Raym. Boccard, *Président.*
Arth. Galley, *Vice-Président.*
Schindler, *Secrétaire.*
Humm, *Caissier.*
Lucien Bielmann.
Ant. Daguet.
Sév. Delaspre.
Jules Fragnière.
Pierre Schneuwly.
Guill. Sterroz.
Jos. Zillweger.
Ch. Gottrau.
Jos. Brulhardt.

15 centimes le numéro. — On s'abonne à tous les bureaux de poste. — France : Six mois, 4 fr. 50 ; Union postale, 5 fr. 50. Un an, 8 fr. ; Union postale, 10 fr. ; Un numéro spécimen est envoyé gratis et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administrateur.

Administration : Paris, 18, Rue d'Enghien.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

La seconde Chambre des Pays-Bas vient d'adopter un projet de loi portant approbation d'une convention internationale, signée à La Haye pour réglementer la police de la pêche dans la Mer du Nord. Ce qui fait l'importance de celle-ci, c'est que c'est seulement dans cette mer que se rencontre le hareng.

L'importance de la pêche du hareng est telle qu'on peut évaluer à 2,400,000,000 de harengs la quantité qui est annuellement pêchée par les Anglais, les Français et les Norwégiens.

La Hollande qui primait jadis les autres pays du Nord par sa pêche, n'occupe plus qu'un rang très secondaire par rapport à l'Angleterre dont la flotte de pêche compte 25,000 hommes, tandis que l'effectif de celle des Pays-Bas ne s'élève pas à plus de 8,000. L'Angleterre a sur la France, la Belgique et l'Allemagne l'avantage de la proximité des lieux de pêche ; elle s'est réservée, par un traité avec la France, traité qui date de 1839, la pêche jusqu'à trois milles au large de ses côtes et, tout le long de la côte écossaise ; depuis Eyemouth, dans le Berwickshire, à quelques milles au nord de la Tweede, jusqu'à Ballantrae, dans le Ayrshire, on trouve de vastes bancs de harengs à toutes les époques de l'année. Le plus ancien titre où il soit fait mention de la pêche du hareng en Angleterre, remonte à 709.

Après l'Angleterre c'est la France qui la plus large part dans la pêche du hareng; la Belgique vient ensuite à peu près au même rang que la France, puis le Danemark ; la flotille de pêche de l'Allemagne n'est encore que de 5,000 hommes, mais elle augmente d'année en année.

Des pêcheurs de diverses nationalités exerçant leur métier simultanément dans les mêmes eaux, et les droits et les obligations des uns et des autres vis-à-vis des riverains étant mal définis ou ne l'étant même pas du tout, des compétitions, surexcitées par les abus dont les uns et les autres avaient à se plaindre, amenaient souvent des rixes et des conflits. On sait que la pêche se fait au moyen de filets dits *chaluts* et de filets dits *dérivants*. Il arrive fréquemment que les chalutiers s'en vont la nuit lorsque les filets dérivants sont porés, traversent ces derniers et les coupent au milieu d'un instrument connu sous le nom caractéristique de *diable*.

Il était indispensable qu'un arrangement international intervint pour remédier à cet état de choses. Après un échange de vues sur ce sujet, les divers Etats convinrent que le gouvernement néerlandais prendrait l'initiative d'invitations à une conférence dans ce but.

L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Suède et la Norwège envoyèrent des délégués à cette conférence qui se réunit à La Haye, le 8 avril 1881, et qui élabora une convention.

Celle-ci fut signée à la résidence, il y a un an par les plénipotentiaires des divers Etats, à l'exception de ceux de la Suède, de la Norwège, qui ont cru devoir réserver leur adhésion, sans doute à raison de la situation particulière des pêcheurs norwégiens, qui n'ont pas à s'éloigner des côtes de leur pays. C'est cette convention que la seconde Chambre des Pays-Bas vient d'approuver.

M. Soussens, *Rédacteur.*

POUR LE BIEN
DE
L'HUMANITÉ SOUFFRANTE.

Le foie,
l'estomac, les intestins
et les reins

sont, comme chacun sait, les dépurateurs naturels de notre corps. La régularité des fonctions de ces nobles organes constitue la santé normale, le moindre trouble dans ces fonctions peut être au contraire la cause de nombreuses et graves maladies.

Au nombre de celles-ci, on compte en premier lieu : Constipation, flatulences, défaut d'appétit, maux de tête, maladies de l'estomac, des intestins, du foie et de la bile, congestions, vertiges, jaunisse, hemorrhoïdes, goutte, rhumatismes, maladies de la peau, des reins, douleurs de tous genres etc.

Et pourquoi ? Parce que des substances nuisibles, qui auraient dû être rejetées par ces organes, sont restées dans le corps contrairement aux lois de la Nature, et ont peut-être même pénétré jusque dans le sang.

Il n'y a qu'un seul remède réellement efficace, qui agisse en même temps sur toutes ces fonctions, rétablisse rapidement leur action normale, par le fait même qu'il attaque le mal jusque dans sa racine et le fait disparaître radicalement : ce sont les

Pilules suisses
du pharmacien Rich. Brandt,

dont la réputation est universelle et qui sont employées partout avec le plus grand succès.

Elles soulagent et guérissent : des milliers de personnes leur doivent leur complète guérison.

Pourquoi alors souffrir stoïquement et se laisser devenir la victime de tous ces maux, qui conduisent si facilement aux maladies les plus graves, lorsqu'on peut les éviter d'une manière aussi rationelle, aussi commode, aussi peut coûteuse, et en même temps prévenir de plus graves infirmités ?

C'est pourquoi on ne devrait jamais négliger, aux premières atteintes d'une de ces maladies, de se servir à temps des pilules suisses du pharmacien Brandt; nous l'avons dit : elles soulagent toujours, chacun en sera vite persuadé lorsqu'il en aura fait l'essai.

Il faut avoir soin de se procurer les véritables Pilules suisses de Richard Brandt, car ce sont les seules efficaces. Elles sont dans des boites métalliques, sur l'étiquette desquelles se trouve la croix fédérale blanche sur fond rouge avec la signature de Rich. Brandt.

Les pilules suisses de Rich. Brandt coûtent 1 frcs. 25 la boite, et une boite peut durer 5 semaines, de sorte que la cure ne coûte pas plus de 2 à 3 centimes par jour. En vente dans la plupart des Pharmacies, avec Prospectus contenant le mode d'emploi et un grand nombre d'attestations médicales.

En vente dans les pharmacies

CAFÉ BRASSERIE
TONHALLE

Bordeaux rouge véritable à la boîte **1 fr. 50** le litre. (H 394 F.) (381)

AVIS AU PUBLIC

Le soussigné prévient l'honorable public ainsi que sa clientèle qu'il continue comme par le passé son état de **tapissier-décorateur**. Travail soigné, prix modérés.

Ch. HIERHOLTZ
Salle des ventes, ancien hôtel Zæhringen.
(382) (H 393 F)

OCCASION POUR ÉGLISE
On vend à bas prix

Le fond de magasin d'ornements d'église, tel que : dalmatique, chassuble, surplis, grand et petit, tôle, bannière, chandeliers, lampe reliquaire, encensoir, quantité d'objets trop long à détailler. On prendra en échange au payement des chapes ou voile et chassuble en soie hors d'usage ; on achète aussi les lustres en bronze et cristal, les objets argent, or, cuivre, etc.

Rue de Lausanne, N° 128, vis-à-vis de M. Labastrou, libraire. (371)

FIN DU MONDE PRÉSENT
ET
MYSTÈRES DE LA VIE FUTURE
CONFÉRENCES PRÊCHÉES A LA CATHÉDRALE
DE CHAMBÉRY
PAR L'ABBÉ ARMINJON

Missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Chambéry et d'Aoste ancien professeur d'Ecriture-Sainte, d'Histoire ecclésiastique et d'éloquence sacrée au grand séminaire de Chambéry.

OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

1 volume in-18 jésus de 400 pages environ. — Prix : 3 fr.
En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

LA GRANDE CHARTREUSE
PAR UN CHARTREUX

2e édition. — Un beau vol. in 12 orné de magnifiques photogravures. — Prix : **3** fr.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE

LA LYRE CHRÉTIENNE
OU PARAPHRASE, SOUS FORME DE PRIÈRES, DES PSAUMES LES PLUS USITÉS

Par l'auteur de : ALLONS AU CIEL !

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Saint-Brieuc et Tréguier, de Coutances et d'Avranches, de Verdun, du Puy, de Bayonne, de Laval et de Versailles.

« Les Psaumes de David sont comme une harpe mystique, suspendue aux murs de la vraie Sion. »
(Mgr Gerbet.)

En vente à l'*Imprimerie catholique* pour le prix de 3 fr.

LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS JÉSUS-CHRIST
PROPOSÉE
à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection

Un beau vol. in-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.
Prix : *2 fr. 50 ; franco : 2 fr. 80.*

ROMANS RELIGIEUX
OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DIMANCHE

Volumes in 18-jésus à **3** francs.

ROMANS RELIGIEUX

Les Coiffes de sainte Catherine, par Raoul de Navery. — 1 vol.

Les Dupes, par le même. — 1 vol.

La Dette de Zeéna, par S. Blandy. — 1 vol.

Les Chemins de la vie, par M. Maryan.

Les récits de Catherine, par Célanie Carissan. — 1 vol.

Lucie, par Gabrielle d'Arvor. — 1 vol.

Un Roman dans une cave, par Claire de Chandeneux. — 1 vol.

Histoire d'une fermière. — Faustine, par Mme Bourdon, auteur de la *Vie réelle*.

La Veuve du Garde, par Raoul de Navery. — 1 vol.

La Cassette du baron de Faouédic, par N. d'Arvor. — 1 vol.

Roseline, par A. Franck. — 1 vol.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, 13, Grand'rue, Fribourg.

Demande de place

Un jeune homme de la Suisse allemande, âgé de 23 ans, qui a été pendant 5 ans dans une maison de banquet, et connaît suffisamment la langue française, désire se placer dans une maison de banque ou de commerce de la Suisse française. Il peut fournir les meilleures références aussi bien sous le rapport de sa conduite que de ses connaissances en fait de comptabilité.

S'adresser au bureau du journal. (383)

Vente de Tourbe

Dès à présent on vendra de la tourbe très sèche et de première qualité, provenant des tourbières d'Ottisberg, le char à 23 fr. rendu à domicile. — S'adresser pour commandes et échantillons à **B. Habereiter**, *pelletier*, près Saint-Nicolas. (384)

AVIS

Le soussigné fait savoir au public de la ville et de la campagne qu'il a pris à sa charge la **boulangerie au St-Joseph**, vis-à-vis de l'auberge des Chasseurs.

Se recommande.
Louis HEDRICH.

En vente à l'*Imprimerie catholique*
La future ménagère

lectures et leçons sur l'économie domestique, la science du ménage, l'hygiène, les qualités et les connaissances nécessaires à une maîtresse de maison,

à l'usage
des écoles et des pensionnats de demoiselles par Mlle E. Wirth, auteur de plusieurs ouvrages classiques. Prix 1 fr. 80

En vente à l'Imprimerie catholique
LUGANO
ET
SES ENVIRONS

Avec un plan de la ville et un petit indicateur commercial.

GUIDE POUR LES ÉTRANGERS

Par Joseph Grassi. — Prix : **2 fr. 50.**

AMENDE HONORABLE
AU
SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

suivi d'une prière quotidienne pour les agonisants du jour, d'une consécration au Sacré-Cœur de Jésus, et des trente-trois salutations au Cœur Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Prix **2** fr. le cent.

LES SIX DIMANCHES
EN L'HONNEUR DE
ST LOUIS DE GONZAGUE

Par le R. P. Prévost S. J. Prix : 0, 15 c.

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE